



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

Arrêté 014/2026

Arrêté municipal portant réglementation temporaire de circulation
Circulation alternée dans le chemin menant au lieudit Les Crocs
Commune déléguée de Mâle
Du 05/02/2026 au 06/03/2026
pour effectuer le remplacement d'un poteau telecom Orange

Le Maire de Val-au-Perche ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5 ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifiée et complétée ;

Vu la demande du 20/01/2026 formulée par l'entreprise CIRCET ERI5280 représentée par Mme Gokler Ikra, chez Sogelink TSA 70011, 69134 Dardilly cedex ; pour le compte de ORANGE, 6 Place Clément 76000 Rouen.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et pour permettre le bon déroulement des travaux de remplacement d'un poteau télécom Orange dans le chemin menant au lieudit Les Crocs, sur la commune historique de Mâle, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation sera alternée manuellement, dans le chemin menant au lieudit Les Crocs, sur la commune historique de Mâle, pendant 1 journée sur la période du 05/02/2026 au 06/03/2026.

Article 2 : Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de la signalisation sera assurée par l'entreprise CIRCET.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Val-au-Perche.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Val-au-Perche, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Val-au-Perche, le 23 janvier 2026,

Sébastien THIROUARD,

Maire



Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 23/01/2026



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>0.78195451,48.29787236 0.78218886,48.29788795 0.782142,48.29819976
0.78158578,48.29816276 0.78135142,48.29814717 0.7813983,48.29783536 0.78195451,48.29787236</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:
outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.297872 0.781955);(48.297888 0.782189);(48.298200 0.782142);(48.298163 0.781586);(48.298147 0.781351);(48.297835 0.781398);
(48.297872 0.781955);
```



Gespot

Gestion des appuis

Détail de l'appui n° 0197461

Général

ID appui :	A114909997	N° appui :	0197461	UI :	N2 - Centre Val de Loire
Code INSEE / Commune :	61484 - VAL AU PERCHE	Centre :	NLR - centre NLR	Propriétaire :	ORANGE
Code Rivoli / Voie :	B745 - LES CROCS	Zone :	013	Gestionnaire :	ORANGE
N° dans la voie :		Etat de l'appui :	10 - Garantie 10 ans (Poteau neuf)		
Long. :	00°46'54.3240"E	Lat. :	48°17'52.8420"N		

Observations

Caractérisations

Support PC : -
Autre :
TRM - traversée de route multipaire/fibre

Environnements

Présence ligne électrique : -
Autre :
TER - Terre

Appui (s)

Type d'appui :	M48 - METAL RENFORCE R1 400 daN 8M	Stratégique :	Oui
1 : MS - Métal simple			
Fabriqué en :	2024	Fin de garantie :	2034
Etat :	10 - Garantie 10 ans (Poteau neuf)	Déclassement :	-
Obturbateur :	Poteau obturé	Fournisseur :	